

RCS : LE MANS Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00463 Numéro SIREN : 851 032 136 Nom ou dénomination : AA FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 3454

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 MAI 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le TRENTE MAI
A 8 heures
Au 17 Place Ledru Rollin 72400 LA FERTE BERNARD,

La Société dénommée **AA FINANCES**, Société à responsabilité limitée au capital de 50.000,00 €, dont le siège est à LA CHAPELLE-DU-BOIS (72400), impasse La Petite Cibole, identifiée au SIREN sous le numéro 851032136 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE MANS.

La société est actuellement composée des associés suivants :

1°) Monsieur Fabien Gérard **GAUCHER**, Gérant d'entreprise, demeurant à LA CHAPELLE-DU-BOIS (72400) 6 impasse de la Noé.

Né à LA FERTE-BERNARD (72400) le 12 février 1983.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Et

Mademoiselle Elise Agnès Denise Henriette **MARCHAND**, Agent administratif, demeurant à LA CHAPELLE-DU-BOIS (72400) 6 impasse de la Noé.

Née à SARTROUVILLE (78500) le 3 mai 1986.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de l'indivision, le 7 juin 2015, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de LE MANS le 24 août 2015.

Contrat non modifié depuis lors.

2°) La Société dénommée **A.Z.L. FINANCES**, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à DEHAULT (72400), lieu-dit La Boisnerie, identifiée au SIREN sous le numéro 490488970 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE MANS CEDEX .

Représentée par Madame Laurence ZEGAR sa gérante en vertu des Statuts.

Dont les droits sont respectivement les suivants :

➤ Monsieur Fabien **GAUCHER** et Mademoiselle Elise **MARCHAND** à concurrence de 251 parts, portant les numéros 1 à 251, en rémunération de leurs apports en numéraire.

➤ La société **A.Z.L. FINANCES** à concurrence de 249 parts, portant les numéros 252 à 500, en rémunération de son apport en numéraire.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500.

Se sont donc réunis les associés, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation du gérant faite par voie électronique envoyée à chacun d'entre eux.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fabien **GAUCHER**, agissant en qualité de gérant.

Est désigné comme secrétaire : Monsieur Fabrice **ZEGAR**.

FG 12

EM

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence ou la représentation des associés suivants :

- Sont présents tous les associés.
- Sont représentés aucun d'entre eux.

Total des parts sociales présentes ou représentées : CINQ CENTS (500) parts sociales sur les CINQ CENTS (500) parts sociales composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Réduction de capital.

- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée, à savoir : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au président du gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture des rapports suivants : rapport du gérant, rapport du Commissaire aux Comptes, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport du gérant, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions, ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce, décide de réduire le capital social de 24 900,00 eur, pour le ramener de 50 000,00 eur à vingt-cinq mille cent euros (25 100,00 eur), par rachat de 249 parts de 100,00 eur nominal chacune, jouissance courante lors du rachat, au prix de 24 900,00 eur par action.

L'excédent de la valeur nominale des titres rachetés sur le prix global de rachat sera porté à un compte spéciale de réserves.

Tous les droits attachés aux actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Le rachat et l'annulation des titres seront constatés par le gérant.

Au cas où le rachat des 249 parts n'aurait pu être effectué entièrement avant le 1er juillet 2024, le capital social serait réduit du montant correspondant à la valeur nominale des parts rachetées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée ;

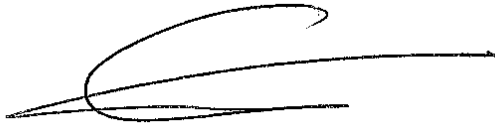
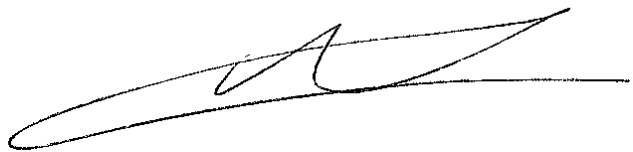
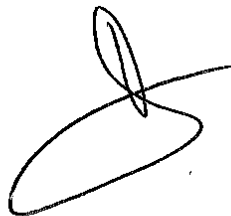
EH L2 FG

FORMALITES

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les représentants légaux de la société ainsi que par les membres présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations et pouvoirs sont donnés à tout clerc de l'office Notarial LEVEQUE et Associés, notaire à LA FERTE BENRARD pour les formalités auprès du Guichet Unique.

Fait à LA FERTE BERNARD

Le 30 mai 2024

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes.A handwritten signature in black ink, showing a stylized, circular shape with a vertical line through the center.